

214C2233
FR0000064255-DIV29

27 octobre 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ROCAMAT
(Euronext Paris)

La société par actions simplifiée Rocafin III, agissant de concert avec les sociétés Rocafin I et Rocafin II¹ et la société ROCAMAT ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que le concert envisage de déposer visant les titres de cette dernière².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ROCAMAT sont applicables.

¹ Sociétés contrôlées par les FCPR Rocinvest, Hexagone, Hexagone II, Small Caps Private Equity et Small Caps Private Equity II, dont la gestion est assurée par la société par actions simplifiée LBO France Gestion.

² Cf. notamment communiqué diffusé par la société ROCAMAT le 24 octobre 2014.